

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 11 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N° DCS2024-039

Objet : Budget « Centrale d'achat » - Approbation du Budget Primitif 2025

Le onze décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 4 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 21

Nombre de délégués représentés : 2

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix.

QUORUM pour la présente délibération : 21 délégués présents + 2 pouvoirs correspondant à 83 voix.

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Isoline GARREAU, Pascal GOUHOURY.

Délégués de la Région : Angela AVOND.

Délégués des EPCI : Jean ABITEBOUL, Philippe BAPTIST, Suzanne BARNET, Alain BOULLOT, Michel CHARIAU, Stéphane COLLON, Didier FENOUILLET, Marcel FONTELLIO, Pascal FOURNIER, Maxence GILLE, Éric GRIMONT, Christian PEUTOT, Francis PLÉ, Christian ROBACHE, Joël SURIER, Fabien VALLÉE, François VENNE.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Pascal GOUHOURY.

Délégués des EPCI :

Michael ROUSSEAU a donné pouvoir à Michel CHARIAU.

SECRETARE DE SEANCE : Marcel FONTELLIO.

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DSC2023-031 du Comité syndical du 6 décembre 2024, portant création du budget annexe « centrale d'achat »,

Vu la nomenclature budgétaire M4,

Considérant les conventions d'accès aux services numériques signées par les adhérents ou leur communes membres,

Considérant les premières commandes réalisées sur la centrale d'achat par ses utilisateurs,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances, réunie le 5 décembre 2024,

Vu le rapport DCS2024-039,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (83 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION).

APPROUVE le Budget Primitif du budget annexe « centrale d'achat » de Seine-et-Marne Numérique pour l'exercice 2025, présenté par le Président, en décidant que les crédits admis à ce Budget Primitif sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire de chacune des sections d'exploitation et d'investissement.

Le détail des crédits budgétaires 2025 par chapitre sont les suivants :

EXPLOITATION

		Budget Primitif 2025
Total dépenses d'exploitation		5 000,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 000,00 €
Total recettes d'exploitation		5 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00 €


Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 18 décembre 2024

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.seine-et-marne-numerique.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.